

Arrêté du 7 Rabie El Aouel 1429 correspondant au 15 mars 2008 portant désignation des membres de la commission chargée de l'élaboration du plan national de gestion des déchets spéciaux

Par arrêté du 7 Rabie El Aouel 1429 correspondant au 15 mars 2008 sont nommées membres de la commission chargée de l'élaboration du plan national de gestion des déchets spéciaux, en application des dispositions de l'article 3 du décret exécutif n° 03-477 du 15 Chaoual 1424 correspondant au 9 décembre 2003 fixant les modalités et les procédures d'élaboration, de publication et de révision du plan national de gestion des déchets spéciaux, les personnes suivantes :

- Mme Dalila Boudjemaâ, représentante du ministre chargé de l'environnement, présidente ;
- Lieutenant Colonel Mokrane Ali, représentant du ministre de la défense nationale ;
- M. Boucheffra Hassen, représentant du ministre chargé des collectivités locales ;
- M. Zentar Ahcen, représentant du ministre chargé du commerce ;
- Mlle Assoul Moufida, représentante du ministre chargé de l'énergie ;
- Mme Brahiti Keltoum, représentante du ministre chargé de l'aménagement du territoire ;
- M. Larbi Mustapha, représentant du ministre chargé des transports ;
- M. Rabah Abdenacer, représentant du ministre chargé de l'agriculture ;
- M. Tarfani Youcef, représentant du ministre chargé de la santé ;
- M. Haridi Ammar, représentant du ministre chargé des finances ;
- M. Mekhzoumi Farid, représentant du ministre chargé des ressources en eau ;

- Mme Benhabiles Naima, représentante du ministre chargé de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat ;
- M. Labeled Djamel Eddine, représentant du ministre chargé de l'urbanisme ;
- M. Azrarak Boualem, représentant du ministre chargé de l'industrie ;
- Mlle Nemir Lila, représentante de l'agence nationale des déchets ;
- Mme Zerouati Fatma Zohra, représentante de la fédération nationale pour la protection de l'environnement.